



Règlements de la ligue

Saison 2024 - 25

Préambule :

SVP Lire attentivement

VEUILLEZ RESPECTER LES ARBITRES, LES MARQUEURS, LES RESPONSABLE DE LA LIGUE ET LES JOUEURS EN TOUT TEMPS!

Avantage Hockey se réserve le droit sur l'interprétation et la décision finale de tous les règlements.

L'organisation n'est pas responsable des accidents, blessures, pertes de biens et tout autre situation hors de notre contrôle qui pourraient survenir dans le cadre des activités de la ligue à l'une des équipes ou des participants, ni le cas échéant, du coût relié à un transport par ambulance. Chaque participant assume la responsabilité de tous dommages et/ou abus commis à l'immeuble, aux meubles, aux personnes ou accessoires se trouvant sur les lieux.

La cédule, les statistiques et autres informations se retrouvent sur le site www.avantagehockey.com dans la section « ligue adulte ».

1. Règlements généraux :

1.1. Les règlements sont ceux de Hockey Québec

1.2. Tout règlement ne peut être modifié sans le consentement de la majorité des équipes présentes à une réunion de la ligue. Toutefois, dans les cas de violence physique, certains règlements peuvent être modifiés, ou ajoutés sans préavis.

1.3. Tous les joueurs et toutes les équipes doivent se soumettre aux directives et règlements de la ligue. Le/les joueurs ou l'équipe fautive se verront sanctionnés allant de perte ou annulation de partie, suspension ou expulsion.



AVANTAGE HOCKEY

LIGUE HOCKEY MOLSON

LHM



- 1.4. Chaque équipe aura un capitaine élu et un assistant. Seuls ces 2 joueurs pourront s'adresser à l'arbitre. Ces deux joueurs doivent se présenter aux officiels et au marqueur en début du match afin de les distinguer. Tout joueur fautif risque de se voir attribuer une punition automatique de 2 minutes.
- 1.5. Chaque équipe doit fournir son alignement officiel avant son 1^{er} match par courriel à l'adresse suivante : liguehockeymolson@outlook.com
- 1.6. Chacune des équipes devra fournir TOUT CHANGEMENT à son alignement officiel au chronométreur 10 min avant le début de chaque joute. Le capitaine d'une équipe n'ayant pas fourni les changements à son alignement dans les délais se verra décerné une punition de 2 minutes. De plus, la joute ne débutera que lorsque les alignements auront été complétés.
- 1.7. Si une équipe se présente avec moins de 6 joueurs, gardien inclus, elle perd la partie par défaut.
- 1.8. Il est défendu d'apporter de l'alcool et/ou drogue et toutes autres substances illicites dans l'établissement.
- 1.9. Chaque équipe devra respecter la cédule de paiements prévue
- 1.10 Le lancer frapper est autorisé.

2. Éligibilité des joueurs

- 2.1. Tous les joueurs doivent être d'âge de 18 ans ou plus.

2.2. Dans la catégorie D2

- 2.2.1. Il est permis aux joueurs des différentes équipes de jouer avec une autre équipe de la ligue de la même catégorie, sauf durant les séries. Dès qu'un joueur aura joué 1 joute lors des séries pour une équipe, il ne pourra plus jouer dans une autre équipe.
- 2.2.2. Aucun joueur ayant évolué professionnel (NHL, KHL, Europe, Ligue Américaine)
- 2.2.3. Aucun joueur ayant évolué au niveau élite depuis les 15 dernières années (Universitaire, Junior majeur, Nord Américain, East Coast)
- 2.2.4. Aucun joueur ayant évolué au niveau compétitif depuis les 3 dernières années (Junior AAA, Collégial, Sénior AAA) Sénior A régional année en cours
- 2.2.5. Il est interdit d'amener des joueurs remplaçants du sénior régional en cours de saison.
- 2.2.6. Aucun joueur d'âge mineur
- 2.3.7. Aucun joueur D1 ne peut remplacer
- 2.3.8. Un joueur doit avoir joué un minimum des deux parties pour être éligible de participer aux séries

AVANTAGE HOCKEY

155 RUE DE LA MAIRIE, TROIS-RIVIÈRES, QC G8W 1W5
819 989-0773 - liguehockeymolson@outlook.com



AVANTAGE HOCKEY

LIGUE HOCKEY MOLSON

LHM



2.3. Une équipe faisant jouer un joueur non-éligible se verra attribuer les sanctions suivantes :

- 1^{ère} offense = match perdu par forfait
- 2^{ème} offense = suspension de 1 match du capitaine + forfait

2.4. Une équipe qui ne se présente pas à l'heure de sa joute, et qui n'a pas réussi à en informer le capitaine de l'équipe adverse 72 heures à l'avance, l'équipe fautive se verra attribué une pénalité de **\$150.00** à l'équipe adverse

2.5. Un joueur pourra être refusé en tout temps s'il est jugé de trop fort calibre. Toute équipe qui veut contester l'éligibilité d'un joueur doit le faire par écrit ou par courriel et être secondé par au moins 2 autres équipes.

2.6. Pour être éligible à participer aux séries, tout joueur doit avoir joué un minimum de 2 parties en saison régulière avec une même équipe. Un fois les séries commencées ce joueur restera avec l'équipe avec qui, il aura à jouer sa première partie. Les gardiens de but sont exclus de cette obligation sur toute réserve.

2.7. Lorsque 2 équipes ont la même couleur de gilets, l'équipe visiteur devra retourner son chandail s'ils non pas de deuxième set.

Déroulement de la saison

2.8. Nombre de partie en saison. 26 parties au total sur 26 semaines

2.8.1 Division 2; 10 équipe D2

Les parties se dérouleront comme suit :

- Les matchs sont de 80 min maximum
- Période d'échauffement : les 3 minutes commence immédiatement dès la fermeture les portes de la Zamboni avec musique de « *warm up* »!
- Les équipes ont 1 minute maximum après le warm-up pour être prêt à commencer la partie sous peine de se voir attribuer une pénalité de banc de 2 minutes.
- 2 périodes de 12 minutes chrono et la 3^e période pour le temps restant à la partie moins 4 minutes.
- La zamboni est passée aux 2 périodes.
- Les équipes doivent être de retour avant le sifflet de l'arbitre pour la reprise du match sous peine de se voir attribuer une pénalité de banc de 2 minutes.
- Les 2 dernières minutes de chaque période sont chronométrées.
- Chacune des équipes ont droit à 1 temps d'arrêt de 30 secondes durant la partie

2.9. Le classement final de la saison sera comptabilisé selon la règle suivante : meilleur ratio du nombre de points total divisé par le nombre de matchs disputés

AVANTAGE HOCKEY

155 RUE DE LA MAIRIE, TROIS-RIVIÈRES, QC G8W 1W5
819 989-0773 - liguehockeymolson@outlook.com



AVANTAGE HOCKEY

LIGUE HOCKEY MOLSON

LHM



2.10. S'il y a égalité au classement à la fin de la saison entre deux ou plusieurs équipes à la fin de la saison, toutes les équipes à égalité sont assujetties aux points de départage suivants, tant et aussi longtemps que la première équipe d'entre elles n'a pas été déterminée. Dès que le classement de la première équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape A pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.

En cas d'égalité où il y a plus de 2 équipes, nous faisons abstraction des points E, F et D. Une fois la 1^{re} équipe classée, nous reprenons le processus de départage au point A pour les équipes toujours à égalité.

- A. Le plus grand nombre de points.
- B. Le plus grand nombre de victoires.
- C. Le différentiel : plus et moins
- D. Le résultat des matchs entre les 2 équipes (l'équipe avec les plus de victoires entre les 2).
- E. Le plus de but des matchs entre les 2 équipes en cause.
- F. Le moins de but contre entre les 2 équipes en cause.
- G. Tirage au sort

2.11. Seuls les matchs de séries seront des joutes à finir. S'il y a égalité à la fin de la partie, chaque, équipe déterminera 3 joueurs pour les tirs de barrage afin officialiser un gagnant. Si l'égalité persiste après les 3 lancers de chaque équipe, les équipes envoient un joueur à tour de rôle en tir de barrage. Si l'égalité persiste toujours, tous les joueurs devront avoir participé aux tirs de barrage avant qu'un joueur ne revienne une 2^e fois. Les joueurs en punition à la fin de temps réglementaire, ne pourront effectuer aucun lancer aux tirs de barrage avant que tous les autres joueurs de son équipe y aient participé.

3. Pénalités et suspensions

3.1. Les mises en échec ne sont pas permises dans la ligue et elles entraînent une punition mineure ou majeure selon le cas. Les punitions sont chronométrées.

3.2. Un joueur qui atteint 4 punitions dans un match sera expulsé de la partie. Le joueur fautif doit quitter la partie immédiatement à l'exception du gardien. Un mineur double vaut pour 2 punitions.

3.3. Dès qu'un joueur est pénalisé pour bagarre, il est expulsé de la partie et est automatiquement suspendu pour 1 match minimum. À la suite du rapport de l'arbitre et des images relevées des caméras de surveillance, le comité de discipline ajustera au besoin le nombre de matchs de suspensions.

AVANTAGE HOCKEY

155 RUE DE LA MAIRIE, TROIS-RIVIÈRES, QC G8W 1W5
819 989-0773 - liguehockeymolson@outlook.com



AVANTAGE HOCKEY

LIGUE HOCKEY MOLSON

LHM



- 3.4. Un nombre maximum de punitions peut être cumulé durant la saison pour un même joueur. Rendu à 50 minutes de punition, le joueur est suspendu 1 match. Par la suite, pour chaque tranche de 25 minutes, il est suspendu pour 3 matchs.
- 3.5. Toute punition majeure entraîne 1 match de suspension. À la 2^{ème} offense c'est 3 matchs de suspensions et à la 3^{ème} offense, c'est suspension pour le reste de la saison.
- 3.6. L'arrogance entre joueurs ou envers les arbitres et le chronométreur sera passible d'un 10 min. de pénalité.
- 3.7. Il est interdit à tout joueur suspendu de se présenter sur la glace sous un faux nom. L'équipe qui autorise un joueur suspendu à jouer, perdra sa joute par défaut s'il y avait victoire, ou perdra 2 points au classement s'il y avait perte de joute. Il en sera de même pour tout joueur n'ayant pas joué le nombre de joutes exigé par leur ligue avant les séries.
- 3.8. Tout joueur qui est expulsé d'une joute, ne pourra rester sur le contour de la glace. Il devra retourner à sa chambre. Une suspension d'une joute lui sera attribuée s'il ne respecte pas ce règlement.

4. Puntion et suspension Tableau :

Première punition majeur	1 partie de suspension
Deuxième punition majeur	3 parties de suspension
Troisième punition majeur	Expulsion de la ligue
50 Minutes de punitions accumulées	1 partie de suspension
Tranche de 25 minutes supplémentaires	3 parties de suspension

5. Équipement de protection

- 5.1. Un joueur qui perd son casque doit le remettre immédiatement ou se dirigé directement au banc sans jouer la rondelle au risque de se voir attribuer une punition de 2 minutes.
- 5.2. Le port du casque avec visière complète et du protège cou est fortement recommandé.

AVANTAGE HOCKEY

155 RUE DE LA MAIRIE, TROIS-RIVIÈRES, QC G8W 1W5
819 989-0773 - liguehockeymolson@outlook.com



AVANTAGE HOCKEY

LIGUE HOCKEY MOLSON

LHM



Table des matières

Préambule :	1
1. Règlements généraux :	1
2. Éligibilité des joueurs	2
2.1. Dans la catégorie D1 Signet non défini.	Erreur !
2.2. Dans la catégorie D2	2
3. Déroulement de la saison	3
4. Pénalités et suspensions Signet non défini.	Erreur !
5. Équipement de protection	4

Pascal Beaudoin,
Directeur des opérations

AVANTAGE HOCKEY

819 989 0773



liguehockeymolson@outlook.com

AVANTAGE HOCKEY

155 RUE DE LA MAIRIE, TROIS-RIVIÈRES, QC G8W 1W5

819 989-0773 - liguehockeymolson@outlook.com